

Rapport public Parcoursup session 2024

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Bordeaux (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 15%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Tous les candidats	14	349	28	17	14

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	77	5	4	3	21,4 %
			Masculin	272	23	13	11	78,6 %
			Total	349	28	17	14	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	4	0	0	0	0 %
				Sans mention	119	10	7	7	77,8 %
				AB	60	7	4	2	22,2 %
				B	14	0	0	0	0 %
				TB	3	0	0	0	0 %
				Total	200	17	11	9	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	2	0	0	0	0 %
				Sans mention	58	5	1	0	0 %
				AB	19	1	1	1	100 %
				B	4	0	0	0	0 %
				Total	83	6	2	1	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	10	0	0	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Sans mention	24	4	3	3	75 %
				AB	20	1	1	1	25 %
				B	9	0	0	0	0 %
				TB	1	0	0	0	0 %
				Total	64	5	4	4	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	2	0	0	0	
				Total	2	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	214	10	6	4	28,6 %
			En réorientation	76	8	5	4	28,6 %
			Non scolarisés	45	4	3	3	21,4 %
			Scolarité étrangère	2	0	0	0	0 %
			Autres	12	6	3	3	21,4 %
			Total	349	28	17	14	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de français	Bulletin de 1ère et de terminale.	Important
	Notes d'EPS	Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités.	Très important
	Qualité de l'expression orale	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection.	Essentiel
	Méthode de travail	Champ « méthode de travail » de la fiche avenir	Important
Savoir-être	Autonomie dans le travail	Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel
	Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation et anticipation de l'alternance.	Projet de formation motivé. Entretien de sélection.	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Maîtrise des exigences de la formation	Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	•Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club	Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection.	Essentiel
	•Engagement citoyen	Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour rappel, la formation n'est accessible que sous les conditions d'obtention des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation BPJEPS Activités de la Forme (BPJEPS AF) :

Le/la candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « Prévention et secours de niveau 1 » (PSC 1).
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités de la forme.

Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être admis aux Tests d'Exigences Préalables comprenant un Test Navette dit « Luc Léger » et aux tests techniques Cours Collectifs et/ou Haltérophilie-Musculation (selon la ou les options choisies).

- Avoir satisfait aux épreuves de sélections basées sur les critères suivants :

- a) La cohérence du projet professionnel et la motivation pour la formation.
- b) Une pratique personnelle significative dans l'activité concernée par le diplôme.
- c) Proposer si possible une structure d'alternance adaptée aux exigences de la formation.
- d) Témoigner d'une aisance relationnelle et une qualité dans l'expression orale.

Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP et de sélection (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Les candidats ont été évalués en fonction des ordres de priorité mentionnés ci-dessus, donnant lieu à un classement par ordre de mérite.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures. Celle-ci a procédé à l'étude des résultats fournis par le jury afin de proposer une liste de candidats admis en liste principale ou admissibles en liste complémentaire au vu du nombre de places ouvertes.

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

On observe un manque de connaissances sur le métier d'éducateur sportif. Les candidats doivent s'informer sur le contenu de la formation et sur la réalité du métier visé par le diplôme.

La commission d'examen des vœux conseille à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel et d'une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif, notamment dans le secteur AF.
- Se préparer physiquement et techniquement aux Tests d'Exigences Préalables (TEP).
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport ou de l'animation (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, BAFA...).
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation (durée, volume, programme, conditions de certification...).
- Se renseigner sur les structures pouvant être éligibles dans le cadre de l'alternance.

Enfin, les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de leur lettre de motivation et vérifier les éléments rapportés par leur établissement sur la plateforme.

Signature :

Patrice BÉHAGUE,

Chef d'établissement de l'établissement Centre de
Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
de Bordeaux (CREPS)